

A l'exception de la Nouvelle-Ecosse et de Québec, le soin des aliénés dans tout le Dominion, est confié à l'Etat, c'est-à-dire au gouvernement de la province qui en a directement la gestion, et même dans le cas des deux provinces susnommées, les institutions sont soumises à la surveillance des inspecteurs du gouvernement. Dans la Nouvelle-Ecosse, le soin des aliénés est affermé pour une partie aux comtés, et dans Québec il est affermé entièrement aux communautés religieuses.

Il y a 18 asiles d'aliénés en Canada, lesquels reçoivent tous de l'aide du gouvernement de la province, et dans certain cas, des municipalités, et le tableau suivant indique le nombre des patients, etc. :—

ASILES D'ALIÉNÉS EN CANADA.

INTERNÉS ET DÉCÈS.

PROVINCES.	Nombre des asiles.	Année terminée.	NOMBRE DES PATIENTS DANS L'ANNÉE.			Nombre des décès.	Rapport par 100 des décès au nombre total des internés.
			Hom.	Femmes	Total.		
Ontario, 1897.....	7	Sept. 30..	2,904	2,808	5,712	313	5.48
Québec, 1896.....	5	Dec. 31..	1,599	1,670	3,269	186	5.95
Nouvelle-Ecosse, 1897..	1	Sept. 30..	228	232	460	21	4.56
Nouv.-Brunswick, 1896.	1	Oct. 31..	329	290	619	66	9.69
Manitoba, 1897.....	2	Dec. 31..	303	158	461	25	5.42
Col.-Anglaise, 1896....	1	" 31..	180	48	228	9	3.94
Ile du Pr.-Edouard, 1897	1	" 31..	117	101	218	9	4.12
Total.....	18	5,660	5,307	10,967	623	5.68

Dans Ontario, le 30 septembre 1897 il y avait 4,909 personnes dans les asiles des provinces, et dans la retraite de Homewood, Guelph ; 26 forçats aliénés au pénitencier de Kingston, et 41 personnes aliénées dans les prisons communes, formant un total de 4,992 personnes affectées mentalement et à la charge du public, et il y avait 274 demandes d'entrées reçues, soit un ensemble de 5,266 personnes à cerveau déséquilibré à la connaissance du gouvernement provincial. Le recensement de 1891 fixe à 5,855 le nombre total des aliénés dans la province.